***A l’écoute de la PAROLE de DIEU***

*« Le Fils porte l’univers par Sa Parole puissante » (Hébreux 1, 3)*

 Fraternité de la Parole fraterniteparole@gmail.com

13 rue Louis Laparra Tél : 06.87.70.15.30

13110 PORT de BOUC site : parolefraternite.fr

N° 43 1er mars 2024

Ce temps du Carême est propice à la confession, même s’il convient de recevoir ce sacrement du pardon régulièrement toute l’année.

Jésus, la veille de sa mort sur la croix, a institué le sacrement de l’eucharistie.

*« Pendant le repas, Jésus, ayant pris du pain et prononcé la bénédiction, le rompit, le leur donna, et dit : « Prenez, ceci est mon corps. » Puis, ayant pris une coupe et ayant rendu grâce, il la leur donna, et ils en burent tous. Et il leur dit : « Ceci est mon sang, le sang de l’Alliance, versé pour la multitude. » (Marc 14, 22-24)*

Jésus, le soir de sa résurrection, a institué le sacrement du pardon des péchés.

*« Le soir venu, en ce premier jour de la semaine, alors que les portes du lieu où se trouvaient les disciples étaient verrouillées par crainte des Juifs, Jésus vint, et il était là au milieu d’eux. Il leur dit : « La paix soit avec vous ! » Après cette parole, il leur montra ses mains et son côté. Les disciples furent remplis de joie en voyant le Seigneur. Jésus leur dit de nouveau : « La paix soit avec vous ! De même que le Père m’a envoyé, moi aussi, je vous envoie. » Ayant ainsi parlé, il souffla sur eux et il leur dit : « Recevez l’Esprit Saint. À qui vous remettrez ses péchés, ils seront remis ; à qui vous maintiendrez ses péchés, ils seront maintenus. » »*

*(Jean 20, 19-23)*

Les disciples vivent d’abord, ce soir de la résurrection, une première Pentecôte :

« *Ayant ainsi parlé, il souffla sur eux et il leur dit : « Recevez l’Esprit Saint… »*

Dans 40 jours, ils recevront de nouveau, et définitivement, l’Esprit-Saint.

*« Mais vous allez recevoir une force quand le Saint-Esprit viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu’aux extrémités de la terre. » » (Actes des Apôtres 1, 8)*

*« Quand arriva le jour de la Pentecôte, au terme des cinquante jours, ils se trouvaient réunis tous ensemble. Soudain un bruit survint du ciel comme un violent coup de vent : la maison où ils étaient assis en fut remplie tout entière.**Alors leur apparurent des langues qu’on aurait dites de feu, qui se partageaient, et il s’en posa une sur chacun d’eux. Tous furent remplis d’Esprit Saint : ils se mirent à parler en d’autres langues, et chacun s’exprimait selon le don de l’Esprit. » (Actes 2, 1-4)*

Mais le sacrement du pardon, qui permet de recevoir le pardon de nos péchés, des mains du prêtre ou de l’évêque successeur des apôtres, fut bien institué le soir de la résurrection : *« Recevez l’Esprit Saint. À qui vous remettrez ses péchés, ils seront remis ; à qui vous maintiendrez ses péchés, ils seront maintenus. »*

Bon carême à tous, dans la joie de revivre, la nuit de Pâques, la résurrection du Seigneur Jésus et de célébrer, dans beaucoup d’églises, un 3ème sacrement institué par le Christ, celui du baptême : *« De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, … » (Matthieu 28, 19)*

Thierry-François